



Le Délégué académique aux arts et à la culture
à
Mesdames et Messieurs les Proviseurs
des lycées publics et privés sous contrat

Délégation académique aux arts et à la culture

Affaire suivie par : Nathalie Berthon

Téléphone : 01.44.62.40.61

Mél : nathalie.berthon@ac-paris.fr

Paris, le 31 août 2007

OBJET : Opération **Collège au cinéma** 2007-2008

**RECTORAT
DE L'ACADEMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITES :**

En Sorbonne
47, rue des Ecoles
75230 Paris cedex 05
Tél : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE :**

94 Avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél : 01 44 62 40 40
Fax : 01 40 30 12 72

SITE INTERNET :

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l'opération **Collège au cinéma** pour la présente année scolaire.

Cette opération, initiée par le Centre National de la Cinématographie (CNC), co-pilotée par la Ville de Paris, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île de France et le Rectorat de Paris (D.A.A.C), est coordonnée par l'association **Cinémas Indépendants Parisiens**.

I. RAPPEL DU DISPOSITIF :

- L'opération concerne les élèves de tous les niveaux.
- La programmation est de trois films par cycle :

Au revoir les enfants de Louis MALLE
Mes petites amoureuses de Jean EUSTACHE
Un jour sans fin de Harold RAMIS



classes 6^{ème} / 5^{ème}

My Name is Joe de Ken LOACH
Petits Frères de Jacques DOILLON
Mon ami Machuca de Andrés WOOD



classes 4^{ème} / 3^{ème}

Les projections auront lieu dans une salle située à proximité de votre établissement. Le contact sera établi en temps utile par l'association.

La participation **annuelle** à cette opération est de 7,30 € par élève. Afin qu'aucun élève ne soit exclu du dispositif pour des raisons économiques, il est demandé aux collèges d'étudier les possibilités d'accorder une aide à certaines familles. Les enseignants accompagnateurs bénéficient de la gratuité.

A l'issue des inscriptions, une facture globale sera adressée au service gestionnaire du lycée et le paiement sera adressé aux **Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin, 75004 Paris**, par chèque ou par virement bancaire, **au plus tard le jour de la première projection**.

Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer une personne qui puisse jouer le rôle de coordonnateur.

Les documents pédagogiques (dossier enseignant et fiche élève) conçus par le Centre National de la Cinématographie et concernant les films programmés sont à la disposition des enseignants aux bureaux des Cinémas Indépendants Parisiens — 135 rue Saint-Martin 75004 Paris.

